

COMMISSION PETITE ENFANCE

Cette commission a été coprésidée par les communes de FONTAINE et RIVES. Les participants à cette commission sont les directeurs des CCAS, les responsables des services petite enfance, les coordinatrices petite enfance de 23 communes.

Durant l'année 2009 les modalités de travail de la commission petite enfance ont perduré selon deux grands axes :

- La poursuite du développement des partenariats
- L'organisation de groupes techniques

Les nouvelles législations ou réglementations restent très préoccupantes, la commission petite enfance a évoqué de nombreux points inquiétants comme :

- ➔ L'application de la PSU qui rend difficile, voire impossible d'atteindre le taux d'occupation de 70 % demandé par la CAF.
- ➔ Le rapport TABAROT, avec notamment la création de « jardins d'éveil », qui doit permettre de libérer des places pour les plus petits dans les crèches mais surtout transférer des compétences de l'état via l'éducation nationale vers les collectivités locales qui devront supporter les coûts supplémentaires.
- ➔ Le droit de garde opposable qui garantirait aux parents le respect du libre choix du mode de garde.
- ➔ Les assistantes maternelles qui seraient autorisées à garder 4 enfants en même temps afin d'accroître l'offre d'accueil.
- ➔ Le dispositif « monenfant.fr », dispositif permettant de comparer les coûts, de consulter les places disponibles et de se voir attribuer un numéro de dossier.

DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

➤ Partenariat avec la CAF

D'un avis général, il a été constaté que le volume de travail réclamé par la CAF (gestion des documents administratifs) devenait de plus en plus lourde. De plus, les établissements à caractère associatif se heurtent à de réels problèmes de gestion.

Chacun déplore de ne faire plus que de la gestion pour répondre aux exigences de la CAF, aux détriments du temps de réflexion sur l'accueil de l'enfant et de sa famille, sur les projets pédagogiques, de la disparité dans le traitement des communes... Ainsi certaines communes se sont vues dans l'obligation de fournir les repas dans leurs structures alors que d'autres non.

Il est donc proposé d'inviter la CAF à une prochaine commission petite enfance de l'UDCCAS.

➤ Partenariat avec le Conseil Général

Même constat que l'année précédente : le partenariat avec le Conseil Général a été très limité.

Nous avons toujours les mêmes inquiétudes sur la dégradation des moyens donnés au service PMI, sur l'agrément d'équipements surtout avec la mise en place de la PSU...

LES GROUPES DE TRAVAIL

Trois groupes de travail sont mis en place lors de la première réunion de la commission petite enfance :

- Un groupe de travail portant sur la mise en place de la PSU et l'incidence sur le taux d'occupation entraînant une forte baisse du nombre d'heures réalisées, du taux d'occupation et bien évidemment des recettes.
- Le dispositif « monenfant.fr »
- Le contrat Enfance Jeunesse

Je ne peux finir ce rapport sans attirer l'attention sur la publication imminente d'un nouveau décret relatif aux établissements d'accueil collectif des jeunes enfants qui n'a pour seul objectif que d'augmenter l'offre de garde.

Dans les dispositions les plus inquiétantes :

- La disparition du projet social et du projet éducatif
- L'extension de la capacité d'accueil des micro-crèches de 9 à 12 enfants
- L'allègement des exigences de qualification de directeur de structure
- La possibilité d'augmenter l'accueil en surnombre de 10 à 20 %

Toutes ces dispositions mettant bien évidemment en péril la qualité d'accueil des enfants et de leur famille.

Je remercie l'ensemble des techniciens et techniciennes participant à ces groupes de travail ainsi qu'à la commission petite enfance qui alimente la réflexion et qui porte avec force et unité le questionnement collectif auprès des différents partenaires institutionnels.